



prison preventive pour escroquerie bande organisée

Par **love**, le **22/11/2008** à **15:04**

bonjour a tous,

mon mari a ete place en prison preventive pour escroquerie en bande organisee car pris en flagrant delit de recevoir un colis qui avait ete paye par carte bancaire volee.il me dit n avoir pas eu connaissance de ce fait et de simplement avoir accepte de recevoir ce colis pour un ami qui demenage.depuis sa parution devant juge d instruction,il n a pas eu de nouvelles de son avocat commis d office,ne connait pas son nom et n ai au courant de rien pour la procedure depuis 3semaines qu il est en prison.

comment retrouver trace de cet avocat commis d office? je n ai pas les moyens de payer un avocat.

comment faire une demande de mise en liberte?

je dois accoucher d un jour a l autre,cela peut il peser sur la demande de mise en liberte?

merci pour tout conseils

Par **jeetendra**, le **22/11/2008** à **20:12**

bonsoir, prenez contact avec le Conseil de l'ordre des avocats pour qu'il soit désigné un avocat pour assurer sa défense, ce n'est pas normal "Droit de la défense", cordialement

Par **psychollama**, le **23/11/2008** à **02:24**

Bonsoir Love,

Votre mari a été placé en détention provisoire suite à une enquête de flagrance - semble-t-il. Ce sont donc des policiers ou des gendarmes qui ont découvert l'infraction et qui sont intervenus immédiatement. Votre mari est passé devant un JLD (juge de la liberté et de la détention) qui a ordonné son placement en détention provisoire afin qu'il ne quitte pas le territoire ou qu'il ne communique pas d'informations à d'éventuels complices.

Il est primordial dans ce cas d'être informé de ses droits. Si l'avocat commis d'office ne se manifeste pas (ce qu'il doit pourtant faire en rencontrant son client), contactez-en un autre en demandant à bénéficier de l'aide judiciaire (vous ne paierez donc rien sous réserve d'une

vérification de vos ressources).

L'avocat peut refuser, aussi commencez par les derniers inscrits au Barreau de l'endroit où l'affaire sera jugée (lieu de l'arrestation de votre mari). Ne prenez peut-être pas le dernier (histoire qu'il connaisse un peu les juges), mais dans les derniers : les jeunes avocats acceptent plus facilement les dossiers en AJ lorsqu'ils démarrent leur activité.

En espérant vous avoir éclairé, je vous souhaite bon courage

Par **love**, le **30/11/2008** à **21:12**

bonjour

merci pour vos reponses.apres deja 4semaines de prison preventive de mon mari,j ai enfin reussi a connaitre et contacter le nom du fameux avocat commis d office.il m a dit qu il va faire une demande de mise en liberte prochainement ,m a demande contrat location certif grossesse et copie du livret famille pour appuyer cette demande.

j espere de tout coeur que cela puisse etre possible,je n ai pas encore accouchee mais sous peu...

ces raisons familiales peuvent elles peser dans la decision du juge des libertes?

apparemment ,vu le dossier et si reconnu coupable ,l avocat parle de quelques mois ferme voir du sursis si la reinsertion semble possible.

combien de temps peut durer l instruction toujours en cours??

a quand le jugement??

a quand mon mari de retour dans notre foyer pres de son bebe?

autant de questions sans reponses qui me chagrinent....

merci pour votre site tres interessant!

Love

Par **psychollama**, le **01/12/2008** à **09:29**

Il est très difficile de vous répondre, puisque l'on sort du cadre du conseil général pour rentrer dans le coeur de l'affaire, ce qui n'est pas notre rôle ici. Votre grossesse peut influencer sur la décision du JLD bien sûr, mais c'est surtout la situation de votre mari qui va être déterminante.

Si l'avocat de votre mari est confiant, c'est déjà une bonne chose, mais c'est avec lui que vous devrez envisager les détails propres à l'affaire.

Par **love**, le **01/12/2008** à **16:14**

merci de votre reponse rapide.

bonne journee